



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Ours

Question écrite n° 16292

## Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin rappelle à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement que les ours des Pyrénées sont présents aussi bien sur la partie française de la chaîne que sur la partie espagnole ainsi que dans les Picos de Europa, et que les associations espagnoles estiment le nombre d'individus encore présents en Espagne à une centaine. Elle lui demande, en conséquence, ce qu'il est advenu du programme pluriannuel franco-espagnol de conservation et de restauration des populations d'ours soumis à la commission des communautés européennes en novembre 1992 et si d'autres initiatives conjointes ont pu être engagées et se concrétiser.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le programme pluriannuel franco-espagnol de conservation et de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées. La population actuelle d'ours dans les Pyrénées est composée de deux noyaux, l'un de cinq ours dans le Béarn, qui constitue le reliquat de la population indigène des Pyrénées, répartie autrefois de l'Atlantique à la Méditerranée et, d'autre part, d'un mâle et d'une femelle adultes, cette dernière accompagnée de deux oursons en Pyrénées centrales. Ces deux ours adultes, ainsi que l'ourse Mellba, tuée en septembre 1997 par un chasseur, proviennent de Slovénie et ont été relâchés dans la commune de Melles (Haute-Garonne), dans le cadre d'un programme de réintroduction, entre mai 1996 et mai 1997. Les ours des deux noyaux sont distribués principalement en France mais font des incursions fréquentes en Espagne. Par ailleurs, l'Espagne possède dans les monts Cantabriques, une population estimée de 60 à 90 individus sans aucune connexion avec les ours des Pyrénées. Les ours du Béarn et des Pyrénées centrales sont suivis par deux équipes distinctes dans le cadre d'un programme Life « Grande Faune pyrénéenne » depuis 1995 et qui arrive à échéance cette année. Un deuxième programme Life, spécifique aux Pyrénées centrales, a démarré l'année dernière et devrait se poursuivre jusqu'en 1999. Ces programmes, outre des actions de suivi des populations d'ours, notamment par radio pistage, comprennent des mesures d'accompagnement destinées aux éleveurs (aménagements pastoraux, indemnités des dégâts), et des mesures de gestion sylvicoles et cynégétiques en relation avec la présence de l'ours. Un bilan du programme Life « Grande Faune pyrénéenne » est en cours. En fonction de ses résultats, et notamment de l'acceptation de l'ours par les populations locales, sera planifiée la poursuite du programme de réintroduction.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16292

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 1998, page 3528

**Réponse publiée le** : 17 août 1998, page 4560